

Guide méthodologique à destination des têtes de cordées



cordeesdelareussite.fr

esr.gouv.fr

eduscol.education.fr

esr.gouv.fr/bo

Ce guide est destiné aux établissements d'enseignement supérieur qui sont impliqués ou qui souhaitent s'impliquer dans une cordée de la réussite. Il s'adresse donc aux universités, aux grandes écoles, aux écoles du service public et aux lycées accueillant des C.P.G.E. et/ou des STS. Conçu par un groupe de travail réunissant des représentants d'établissements d'enseignement supérieur, d'académies, des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de l'Onisep ainsi que de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce guide à vocation opérationnelle doit permettre d'accompagner les établissements dans leur fonctionnement, de la phase de conception du programme jusqu'à son évaluation.

Table des matières

Introduction : objectifs et cadrage des cordées de la réussite

- 1 - Qu'est-ce qu'une cordée de la réussite et quelles sont ses caractéristiques ?
- 2 - Quel est l'intérêt pour un établissement d'enseignement supérieur de s'engager dans une cordée de la réussite ?
- 3 - Comment un établissement d'enseignement supérieur peut-il se mobiliser pour devenir tête de cordée ?
- 4 - Quelles sont les motivations d'un établissement scolaire et de ses élèves ?
- 5 - Quelles ressources et quels soutiens pour accompagner les têtes de cordée ?
- 6 - Quelle procédure pour monter une cordée de la réussite ?
- 7 - Quelles modalités d'évaluation du dispositif ?
- 8 - Quelle communication interne et externe ?

Annexes

Remerciements

Introduction : objectifs et cadrage des cordées de la réussite

Le présent guide est destiné aux établissements d'enseignement supérieur qui sont impliqués ou qui souhaitent s'impliquer dans une cordée de la réussite. Il s'adresse donc aux universités, aux grandes écoles, aux écoles du service public et aux lycées accueillant des CPGE et/ou des STS.

Il a une vocation opérationnelle : il a été conçu par un groupe de travail réunissant des représentants d'établissements d'enseignement supérieur, d'académies, des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de l'Onisep ainsi que de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il doit permettre d'accompagner les établissements dans leur fonctionnement, de la phase de conception du programme jusqu'à son évaluation.

Il n'a donc pas un caractère prescriptif ; le dispositif des cordées de la réussite laisse une large place aux initiatives et les actions doivent être adaptées aux spécificités des bénéficiaires et des territoires.

Il s'agit d'une première édition. Ce guide pourra être amélioré, en bénéficiant notamment de vos contributions (adressées à cordeesdelareussite@education.gouv.fr). De nombreux acteurs des cordées ont en effet élaboré des supports et des outils qui pourraient utilement être partagés. Les ministères mobilisés s'attacheront, au plan national comme au plan académique, à développer l'animation du réseau des cordées de la réussite.

Les cordées de la réussite constituent l'un des principaux dispositifs de la politique d'égalité des chances en matière d'éducation. L'enjeu est de permettre aux collégiens et aux lycéens de faire des choix d'études plus éclairés, davantage conformes à leurs aspirations et à leurs aptitudes. Le dispositif s'inscrit dans le cadre des diverses réformes mises en œuvre pour mieux accompagner individuellement et collectivement les jeunes dans leur parcours d'orientation, en particulier la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la transformation de la voie professionnelle et la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur.

Le dispositif est piloté à l'échelle interministérielle pour garantir l'implication et la coordination de tous les ministères concernés : les ministères en charge de l'enseignement supérieur, de l'enseignement scolaire, de la ville, de l'agriculture, des armées, de la culture, de l'écologie, de la mer, de l'économie, de la fonction publique.

Dans les territoires, l'animation et la gestion du dispositif sont placées sous la responsabilité conjointe du recteur de région académique et du préfet de région. Chaque académie dispose d'un référent cordées de la réussite qui est en lien étroit avec les référents de la politique de la ville gérée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'objectif fixé par le président de la République est d'**atteindre davantage de jeunes** et de **renforcer l'égalité de chances en matière d'orientation sur tout le territoire**.

Cet objectif pourra être atteint grâce à la mobilisation de tous les acteurs du monde de l'éducation et de leurs partenaires. 985 cordées ont été mises en place en 2025 pour 152 800 élèves bénéficiaires (ils étaient 80 000 en 2019).

1 - Qu'est-ce qu'une cordée de la réussite et quelles sont ses caractéristiques ?

1.1 Qu'est-ce qu'une cordée de la réussite ?

Une cordée de la réussite est composée d'une part **d'un établissement d'enseignement supérieur**, la « **tête de cordée** » et, d'autre part **d'un collège ou d'un lycée** (EPLE, établissement public local d'enseignement établissement) « **encordé** ».

Ces deux établissements établissent **un partenariat**.

La tête de cordée peut être une université, une grande école, une école du service public ou un lycée comportant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et/ou des sections de techniciens supérieurs (STS).

Les cordées de la réussite **visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances**. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, d'élargir les horizons et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} à la terminale. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à

chaque élève les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Un collège ou un lycée peut être encordé à plusieurs têtes de cordées, afin de présenter à ses élèves la diversité des formations dans l'enseignement supérieur : études longues ou courtes, filières sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, écoles du service public. Un établissement d'enseignement supérieur, tête de cordée, peut établir des relations dans le cadre de ce dispositif avec plusieurs établissements d'enseignement secondaire.

Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE et/ou de STS, il établira une cordée avec un ou plusieurs collèges ou lycées de son territoire. Les actions développées pourront également bénéficier aux lycéens de cet établissement.

[Une instruction interministérielle](#) a défini en juillet 2020 les grandes orientations et les modalités de fonctionnement des cordées de la réussite. Elle constitue donc la référence réglementaire et le cadre dans lequel s'inscrivent désormais toutes les cordées de la réussite.

La [charte des cordées de la réussite](#) constitue le deuxième texte de référence, structurant et fédérateur. Tout acteur d'une cordée de la réussite, quels que soient son statut et ses contributions, est réputé avoir pris connaissance des termes de la charte et s'engager à la respecter.

Les écoles du service public sont également engagées dans le dispositif. [Les cordées du service public](#) participent à la politique d'égalité des chances déployée dans les établissements encordés et visent également à promouvoir les métiers du service public et à diversifier le vivier des candidats aux concours de la fonction publique.

Voir annexe : En savoir plus 1.1 « Présentation du dispositif Cordées »

1.2 Quels sont les points clés d'une cordée de la réussite ?

[Qui sont les bénéficiaires du dispositif ?](#)

Les cordées de la réussite s'adressent **aux élèves de l'enseignement secondaire, de la 4^{ème} à la Terminale**.

Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Il n'est pas réservé aux seuls élèves les plus brillants scolairement. L'équipe pédagogique et éducative veille à inciter le plus grand nombre d'élèves à s'y engager, notamment ceux n'osant pas le faire spontanément.

Le dispositif est déployé en priorité dans les établissements situés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives, ainsi que dans les lycées professionnels et les lycées technologiques. Ces établissements sont répertoriés par chaque académie.

Le dispositif est également inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap et des élèves pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Il veille à l'égalité des chances entre les filles et les garçons.

Une prise de contact avec le référent de l'académie dans laquelle se situe l'établissement d'enseignement supérieur permettra à la tête de cordée de connaître les priorités définies par le recteur, d'être mise en relation avec les collèges et les lycées qui souhaitent construire une cordée et d'accéder à des ressources et un réseau d'acteurs

Quelles sont les actions réalisées dans le cadre d'une cordée ?

Le **partenariat** entre l'établissement d'enseignement supérieur et le collège ou le lycée se traduit par **un ensemble d'actions d'accompagnement**, mis en œuvre dans le collège ou le lycée encordé ou à l'extérieur de celui-ci.

Des actions très diverses peuvent être développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. L'ensemble constitue un programme d'accompagnement global. Aucun programme obligatoire ne s'impose aux partenaires. L'enjeu est d'ajuster les actions en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

L'objectif est de créer **un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée** et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, l'accompagnement proposé sera construit **en veillant à la progressivité des actions** c'est-à-dire en prenant en compte les enjeux de chaque niveau de classe et en particulier les paliers d'orientation. **La liaison entre le collège et le lycée constitue un enjeu majeur.** Les services académiques apporteront leur soutien aux référents cordées de la réussite des collèges et des lycées pour assurer ce continuum. Des relations entre les collèges et les lycées d'un même secteur, dans le cadre formel d'une cordée ou en parallèle, contribueront également à cette continuité.

Des activités très diverses peuvent être envisagées : consolidation des compétences académiques, immersion dans des établissements d'enseignement supérieur et dans des laboratoires de recherche, visites de musées, conférences, ateliers scientifiques, usages du numérique, éducation aux médias, découverte de lieux et de secteurs professionnels, rencontres inspirantes, travail sur les stéréotypes, activités orales/prise de parole en public, mentorat avec des professionnels...

Le tutorat étudiant, une relation de pair à pair

L'étudiant tuteur peut agir selon **diverses modalités** (accompagnement individuel/actions collectives) et la relation entre le tuteur et le tutoré peut avoir **une fréquence variable**.

Le tuteur peut être **à l'initiative d'actions** (ex. visite de son établissement) ou **participer à des opérations** (ex. visite d'une entreprise organisée par un collège ou un lycée).

L'action du tuteur peut conjuguer **présentiel et distanciel**. Les périodes de confinement induites par la Covid ont conduit les intervenants à poursuivre leurs actions grâce au numérique, développant ainsi des compétences partagées avec les bénéficiaires. Ce mode d'intervention ne peut toutefois **pas être exclusif**.

D'autres acteurs extérieurs à la communauté éducative peuvent être intégrés et apporter leurs compétences : **associations, fondations, entreprises...** Pour favoriser la maîtrise et la cohérence de l'ensemble des actions menées au profit des élèves et faciliter la coordination opérée au sein du collège ou du lycée, ces partenaires sont invités à **inscrire leurs actions au sein du dispositif des cordées de la réussite**. La tête de cordée et l'établissement encordé pourront ainsi les intégrer dans leur programme, dans sa phase de conception ou au fil de l'eau en fonction des besoins identifiés et des opportunités repérées.

Voir annexe : En savoir plus 1.2 « Exemples d'actions mises en œuvre »

Comment se coordonnent l'établissement encordé et la tête de cordée ?

Le **programme d'actions est conçu conjointement par la tête de cordée et les établissements « encordés »**, avec le soutien des autorités académiques. L'enjeu est de garantir l'articulation cohérente

des actions développées dans le cadre de la cordée de la réussite avec les divers dispositifs déployés par l'éducation nationale en matière d'orientation et avec le projet de l'établissement encordé. **Le programme est donc le fruit d'un dialogue entre les parties prenantes** ; celui-ci pourra utilement avoir été engagé au cours de l'année précédant le lancement de la cordée.

Une forte implication des équipes pédagogiques du collège ou du lycée encordé est donc essentielle et conditionne son adhésion. Les enseignants sont en effet les mieux à même d'identifier les élèves pour lesquels le dispositif serait bénéfique, déterminer les besoins de chaque élève, point de départ pour construire l'accompagnement qui lui sera proposé, en articulation avec les actions réalisées par le collège ou le lycée en matière d'orientation et d'égalité des chances. Le dispositif des cordées de la réussite doit s'inscrire dans le programme pluriannuel d'orientation pour chaque établissement concerné.

L'équipe pédagogique assurera également l'interface avec les familles, qu'il convient d'informer sur le parcours de leur enfant, son engagement et les modalités pratiques des activités qui lui seront proposées. Chaque collège ou lycée encordé désigne **un référent** qui sera l'interlocuteur privilégié de la tête de cordée. La tête de cordée pourra utilement identifier un interlocuteur de l'EPL encordé au sein de ses équipes.

Voir annexe : En savoir plus 1.3 « Ressources sur l'orientation dans les collèges et les lycées »

Comment se constitue une cordée de la réussite ?

Une cordée peut se constituer **à l'échelle d'un territoire** par la mobilisation d'acteurs locaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur qui ont déjà des relations non formalisées, ou à la suite d'une mise en relation par l'académie.

Une cordée peut également relier **des établissements éloignés géographiquement**, contribuant ainsi à élargir les horizons des élèves bénéficiaires et à promouvoir la mobilité dans leur parcours.

Toutes les combinaisons sont donc possibles : plusieurs collèges ou lycées encordés à un établissement d'enseignement supérieur, un collège ou un lycée encordé à plusieurs établissements d'enseignement supérieur... **Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE/STS**, les collèges et/ou lycées encordés seront de préférence implantés sur son territoire, dans une logique de réseau au sein du bassin.

Voir annexe : En savoir plus 1.4 « Liste des référents académiques et des correspondants nationaux et régionaux des ministères intervenant dans le dispositif »

2 - Quel est l'intérêt pour un établissement d'enseignement supérieur de s'engager dans une cordée de la réussite ?

2.1 Une mission à part entière pour les établissements d'enseignement supérieur

L'objectif des cordées de la réussite est de permettre à chacun d'accéder à une formation à la hauteur de son ambition et de son potentiel, dans la voie qu'il aura choisie.

Aux côtés des missions de recherche et d'enseignement portées par l'ESR figurent l'orientation des élèves et le développement du territoire. Les cordées s'inscrivent dans la lignée de ces deux missions dans la mesure où elles **participent à la diversification nécessaire des viviers de recrutement et à la nécessité de faire connaître l'offre de formation auprès d'un public plus large**. Le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur passe donc également par le développement de **liens étroits avec le tissu éducatif local**, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles.

2.2 Une contribution à la politique d'égalité des chances de l'établissement

Certains établissements d'enseignement supérieur ont développé **des politiques d'égalité des chances** dans leur recrutement et mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leur parcours.

À partir de 2021, l'article 37 de la loi de programmation de la recherche permet aux établissements qui le souhaitent de **prendre en compte la participation d'un candidat au dispositif des cordées de la réussite dans l'analyse et le classement des dossiers sur la plateforme Parcoursup**. Chaque candidat aura préalablement donné son accord pour que cette caractéristique figure dans son dossier.

Le dispositif des Cordées peut ainsi compléter et enrichir les démarches existantes au sein de l'établissement en faveur de politiques d'inclusion : missions égalité femmes-hommes, accompagnement des publics en situation de handicap, etc.

Si le dispositif permet à la tête de cordée de promouvoir et valoriser les formations qu'elle propose, la cordée de la réussite n'est **en aucun cas un moyen d'opérer un pré-recrutement des futurs étudiants**. L'un des enjeux est en effet de permettre aux élèves bénéficiaires de découvrir l'enseignement supérieur dans sa diversité.

L'implication dans le dispositif peut également constituer **une opportunité pour impulser une démarche fédératrice** des diverses composantes et services de l'établissement, la cordée de la réussite étant ainsi un élément constitutif du volet orientation du projet d'établissement.

Voir annexe : En savoir plus 2.2 « La valorisation sur Parcoursup de la participation d'un élève à une cordée »

2.3 Une composante de la politique développée en matière de réussite étudiante

L'implication d'un étudiant dans une cordée de la réussite va lui permettre de développer des compétences complémentaires et ce dispositif peut être **inscrit dans la démarche pédagogique de l'établissement**, via la mise en œuvre par exemple d'une approche par compétences détaillée dans les maquettes d'enseignement.

Le tutorat exercé par un étudiant dans le cadre d'une cordée de la réussite constitue en effet **une expérience enrichissante et responsabilisante**.

Le dispositif constitue par ailleurs une opportunité pour les établissements de **développer la conscience sociale de leurs futurs diplômés** en leur permettant d'être immergés dans une réalité sociale, à l'image de la société dans laquelle ils évolueront professionnellement.

L'établissement peut **valoriser cet engagement et valider cette compétence** dans le parcours des étudiants.

Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE et/ou de STS, outre la valorisation de ces filières sélectives et le renforcement de l'attractivité de l'établissement, la mobilisation de ces élèves constitue une opportunité pour qu'ils s'investissent pleinement dans leur statut d'étudiants. En STS, l'épreuve facultative « engagement étudiant » permet cette valorisation.

Voir annexe : En savoir plus 2.3 « La valorisation de l'engagement étudiants »

2.4 Une contribution à l'ouverture culturelle de l'établissement et à sa stratégie culture scientifique, technique et industrielle

La participation d'un établissement d'enseignement supérieur au dispositif cordée de la réussite peut également soutenir la politique de ce dernier dans ses missions en matière **d'ouverture culturelle, de vulgarisation scientifique** et de soutien à la Stratégie nationale de Culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI). Élaborée en 2017, celle-ci a pour objectifs :

- d'« éclairer les citoyens grâce aux acquis de la science et au partage de la démarche scientifique ;
- [de] leur donner les moyens de développer et de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit, leur esprit critique, et de lutter contre le prêt-à-penser. »

Les publics cibles de la SNCSTI étant les « citoyens les plus éloignés de la science, les jeunes de moins de 18 ans et les jeunes filles », il peut être tout à fait pertinent **de croiser les deux démarches au sein de l'établissement**, pour construire de nouveaux partenariats sur le territoire, et ainsi renforcer l'ancrage de l'établissement dans ce territoire. Il pourra par ailleurs, dans le cadre de la SNCSTI, obtenir des financements complémentaires.

Voir annexe : En savoir plus 2.4 « La Stratégie nationale de Culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI) »

3 - Comment un établissement d'enseignement supérieur peut-il se mobiliser pour devenir tête de cordée ?

3.1 Un projet à définir au niveau de la gouvernance

Un établissement souhaitant s'engager comme tête d'une cordée de la réussite sur son territoire, ou au-delà, définira en interne comment il souhaite **inscrire ce dispositif au sein de la politique d'établissement existante**.

Il indiquera les enjeux prioritaires à considérer lors de sa mise en œuvre : continuum pédagogique lycée-université, mission d'orientation, soutien à l'égalité des chances, soutien à l'insertion professionnelle, politiques d'inclusion (égalité Femmes-Hommes, handicap), rayonnement territorial, engagement étudiant, développement des compétences transversales, politique culturelle et la Stratégie nationale de Culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI), etc.

Prendre le temps de discuter en amont avec **toutes les parties prenantes** de la façon dont on souhaite investir l'établissement dans ce dispositif peut faire gagner beaucoup de temps pour ensuite mobiliser les acteurs et les moyens nécessaires, éviter les malentendus et gagner en efficacité.

La rédaction d'un **document de cadrage** à l'échelle de l'établissement, rappelant les priorités du projet et indiquant le mode de pilotage choisi, et qui serait validé par les instances politiques, peut être un outil précieux pour servir de support et de base de travail aux agents qui prendront ensuite le relais au niveau opérationnel.

Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE et/ou de STS, la mobilisation dans le dispositif s'inscrira pleinement dans le projet de l'établissement partagé avec la communauté éducative et ses partenaires.

3.2 Les divers acteurs internes à l'établissement d'enseignement supérieur potentiellement impliqués, la cartographie des acteurs

Voici **une liste de différents acteurs** qui, au sein d'un même établissement, peuvent être impliqués dans une cordée de la réussite, à différents niveaux (de la simple information autour du projet, jusqu'à une participation active), en fonction des priorités arrêtées par l'établissement.

Composantes/ équipes pédagogiques	Services communs / centraux / généraux	Équipe politique et chargés de mission
Un référent pédagogique / enseignant pour le suivi d'une cordée	Service d'orientation et insertion professionnelle	Vice-Président Formation ET/OU Orientation
Référénts communication de l'établissement ou, pour les universités, de ses composantes	Service Communication	Vice-Président Étudiants et élus étudiants
	Direction des études et de la vie étudiante	Mission égalité Femmes - Hommes
	Service pédagogique	Mission handicap
	Service culturel et/ou bibliothèque universitaire	Mission politique culturelle et Culture scientifique, technique et industrielle
	Service relations entreprises	
	Services support : financier, logistique, audiovisuel, informatique, juridique...	

Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE et/ou de STS, la gouvernance sera spécifique : l'équipe de direction et le référent cordée, ainsi que les personnes ressources identifiées dans l'établissement (enseignants, CPE, etc.) pourront bénéficier du soutien des équipes académiques du MEN (DSDEN, inspections, rectorat) et de celles relevant d'autres ministères (DRAAF pour les établissements agricoles, DIRM pour les établissements maritimes).

3.3 Une équipe pour élaborer et conduire la démarche

Une fois définies les lignes politiques de la participation de l'établissement aux cordées, **des moyens doivent être définis** (ETP, éventuelles décharges horaires, budget) au sein de l'établissement, ou, pour ce qui concerne les universités au sein des composantes concernées, pour construire une équipe de travail.

L'identification d'un référent, interlocuteur du référent du collège ou du lycée partenaire participera à la qualité et à la continuité du dialogue établi dans le cadre de ce partenariat. Il assurera également la coordination entre les acteurs internes à la tête de cordées et leurs diverses actions (visites de l'établissement, ateliers disciplinaires, tutorat, rencontres entre les équipes pédagogiques...).

L'organisation de l'accompagnement des étudiants tuteurs est également essentielle. Il s'agit de les former, de les soutenir, d'effectuer des évaluations et d'assurer la capitalisation et la continuité.

Certains d'entre eux seront amenés à tutorer des élèves mineurs : il est donc primordial de veiller à assurer **une supervision de la relation tuteur/tutoré**.

Des partenaires extérieurs à l'établissement pourront être mobilisés (entreprises pour la découverte du monde professionnel, associations pour la formation des tuteurs...).

Les contours et méthodes de travail choisis peuvent différer selon la culture de travail et les habitudes qui ont cours dans l'établissement : réseau horizontal de référents relativement autonomes, ou mode de décision plus hiérarchique.

3.4 Un dispositif de pilotage

Le pilotage de chaque cordée se faisant en co-construction avec de nombreux partenaires externes, en premier lieu les établissements scolaires encordés, il ne semble pas forcément nécessaire de créer, en sus, une commission ou un comité de pilotage en interne, pour suivre l'ensemble des cordées dans lesquelles l'établissement s'est engagé. **L'instance sera idéalement conjointe** à la tête de cordée et à l'établissement encordé.

Cependant, **la présentation d'un bilan annuel**, précédé d'un bilan d'étape à mi-parcours, auprès des instances décisionnelles, constitue le bon moyen de vérifier que les actions menées et les moyens humains et financiers mis à disposition s'inscrivent bien dans le cadre fixé au départ par la gouvernance.

3.5 La mobilisation, l'implication et la valorisation des étudiants

Le recrutement des étudiants tuteurs

La mobilisation d'un réseau de tuteurs étudiants peut être réalisée à différentes échelles : les classes de CPGE et/ou STS pour ce qui concerne les lycées ; le service commun, la scolarité des composantes, les enseignants référents pour ce qui concerne les universités ; les structures propres à chacune pour ce qui concerne les grandes écoles.

L'implication d'étudiants tuteurs expérimentés sera utile, dans une logique de pair à pair.

Pour **assurer la continuité** une attention sera apportée au tuilage entre les tuteurs expérimentés qui mettent fin à leur contribution ou terminent leurs études et ceux qui débutent dans le dispositif.

Cette mobilisation peut s'inscrire dans les dispositifs existants pour stimuler l'engagement étudiant : élus étudiants et associations, UE Libres, réseau d'ambassadeurs en lycées, etc.

Il importera que les différents acteurs en charge de la formation et de l'accompagnement des tuteurs étudiants à ces différents niveaux s'organisent pour travailler de manière coordonnée et complémentaire.

La mise en place d'une plateforme numérique (via les médias sociaux par exemple) pour faciliter l'information et l'animation de cette communauté d'étudiants peut être un atout (on peut également investir une plateforme déjà existante).

L'établissement attachera une importance particulière dans la phase de recrutement des tuteurs et dans **le respect de valeurs** telles que l'honorabilité, la laïcité, l'intérêt général. Ces étudiants sont en effet appelés à intervenir auprès d'élèves mineurs, parfois très jeunes (4^{ème}).

Les missions des tuteurs

L'étudiant tuteur est un élément clé du dispositif. **Il est à la fois un bénéficiaire des cordées** (montée en compétences et développement de sa conscience sociale) **et un maillon essentiel de l'accompagnement des élèves** grâce à la relation privilégiée de pair à pair établie.

L'étudiant tuteur aura pour mission, seul, en binôme ou en trinôme avec d'autres étudiants tuteurs, de témoigner de son parcours et de nouer une relation privilégiée avec l'élève afin de **lever les obstacles psychologiques, sociaux, géographiques et/ou culturels** qui peuvent freiner l'accès de ces jeunes aux formations de l'enseignement supérieur. Il contribue à les aider à **construire progressivement un parcours choisi et ambitieux**.

Le tuteur n'est ni enseignant, ni psychologue de l'Éducation nationale, ni un ami. **Cette explicitation du rôle du tuteur est à partager avec toutes les parties prenantes** de la cordée notamment les établissements scolaires encordés, les élèves et les familles.

Pour formaliser l'implication des étudiants tuteurs dans la mise en œuvre des cordées de la réussite, il est crucial de **contractualiser** leur engagement et expliciter leur missions (préparer et animer les séances de tutorat; organiser et/ou participer à des sorties culturelles ou autres temps favorisant l'ouverture sociale et culturelle, développer la culture numérique et l'éducation aux médias, rendre compte de la progression individuelle des tutorés et des activités mises en place, participer aux temps de formation et coordination des tuteurs, assurer la passation avec les tuteurs précédents et/ou suivants, etc.).

Mener à bien leur mission de tutorat nécessite une **implication personnelle** et une **appropriation des valeurs** du dispositif (laïcité, honorabilité, réciprocité, exigence bienveillante, confiance, ouverture, engagement) qui conduit à établir un processus de recrutement clair et requiert une formation et un encadrement de la part de la tête de cordée.

La formation et l'encadrement des étudiants tuteurs

L'établissement assurera **la formation et le suivi des étudiants** tuteurs afin de les soutenir dans leurs actions et de s'assurer de la conformité et de l'efficacité de leurs interventions.

Les services académiques peuvent être sollicités, notamment pour assurer une information précise sur **le fonctionnement des établissements scolaires** et **sur les valeurs** portées par l'éducation nationale. Le référent académique peut également mettre en relation la tête de cordée avec des établissements ayant développé des modules de formation.

Des intervenants extérieurs au monde éducatif pourront utilement être mobilisés, notamment parmi **les associations investies dans le secteur de l'éducation**.

La valorisation de l'expérience de tutorat dans le cursus académique

La valorisation de l'expérience de tutorat consiste à reconnaître et donner de la valeur aux actions, aux compétences et aux connaissances qui découlent de cet engagement.

Cette valorisation peut prendre la forme de **facilités d'aménagement de l'emploi du temps** pour permettre à l'étudiant de mieux concilier ses études et son engagement en tant que tuteur et de **validation d'acquis**. Il existe divers dispositifs de validation de l'expérience de tutorat. Ainsi, à titre d'illustration :

- La validation entière ou partielle d'unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS et pouvant dispenser l'étudiant, totalement ou partiellement, de certains des enseignements ou stages relevant de son cursus.
- L'équivalence d'un mois ou plus d'expérience professionnelle selon le volume horaire engagé et dès lors que les étudiants ont respecté l'ensemble de leurs engagements.
- L'octroi de bonus sur la moyenne générale.
- La délivrance d'une attestation d'engagement ou certification de compétences.
- L'inscription de l'expérience au supplément au diplôme spécifiant la mission ainsi que les compétences acquises.

Concernant les étudiants en BTS, l'épreuve facultative « Engagement étudiant » permet cette valorisation.

La valorisation apporte un cadre au tutorat et peut être un levier pour encourager l'engagement.

Voir annexe : En savoir plus 3.5 « La valorisation de l'engagement étudiant »

3.6 Les contributions internes : pédagogiques, animation, gestion...

L'animation et la gestion d'une cordée de la réussite nécessite de mobiliser une pluralité de compétences. Elle peut constituer **une opportunité pour fédérer des ressources internes sur un projet** à forte visibilité potentielle interne et externe et qui s'inscrit dans la durée.

Lorsque la tête de cordée est un lycée doté de CPGE et/ou de STS, la gouvernance sera spécifique : elle impliquera l'équipe de direction, le référent cordée, les équipes pédagogiques, en particulier les enseignants et le psychologue de l'Éducation nationale en charge de l'orientation, les gestionnaires, les équipes académiques (DSDEN, inspections, rectorat) et celles relevant d'autres ministères (DRAAF, DIRM).

Les contributions utiles pour un projet de cordées	Les acteurs possibles au sein d'une université (la carte des acteurs est spécifique pour les lycées et grandes écoles têtes de cordées)
Impulsion politique et suivi	VP formation / vie étudiante / orientation, Conseil vie étudiante, missions EFH/handicap/culture, Conseil des directeurs de composantes
Pilotage, coordination, évaluation	Chargé de projet rattaché à la mission ou au service pilote des cordées, référent politique de la ville
Co-construction et communication avec les autres établissements membres de la cordée	Chargé de projet, enseignants référents
Soutien administratif, financier, juridique, logistique, informatique...	Services généraux concernés

Expertise et animation pédagogique	Enseignants référents, service d'ingénierie pédagogique
Animation des actions liées au continuum lycées - université	Service d'orientation et d'insertion professionnelle
Animation du réseau des tuteurs	Enseignants référents, Service commun d'orientation et/ou Vie étudiante
Communication et animation des partenariats	Service communication, service relations entreprises
Action culturelle et CSTI	Service culturel, bibliothèque universitaire, Service Recherche et valorisation, Unités de recherche, enseignants-chercheurs

4 - Quelles sont les motivations d'un établissement scolaire et de ses élèves ?

4.1 Pourquoi un collège ou un lycée souhaite-t-il s'encorder ?

Les principales motivations d'un collège ou d'un lycée sont les suivantes :

- Renforcer la politique d'accompagnement à l'orientation de ses élèves pour réduire leur autocensure, élever leur niveau d'ambition et favoriser leur mobilité
- Valoriser l'image de l'établissement scolaire
- Rendre les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour ses élèves en s'appuyant sur des échanges entre pairs
- Développer le dialogue entre les équipes pédagogiques de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur
- Favoriser la liaison collège/lycée/enseignement supérieur

Par ailleurs, un collège ou un lycée encordé bénéficie **des moyens budgétaires** attribués dans le cadre de la cordée pour notamment pour financer des activités (ex. location d'un car pour se rendre dans un musée ou une entreprise).

En outre, il se voit attribuer **des indemnités pour mission particulière**, destinées au référent cordées identifié par le chef d'établissement pour assurer l'organisation interne du dispositif et la coordination avec le ou les établissements têtes de cordées partenaires.

Voir annexe : En savoir plus 4.1 « Les dispositifs existants en matière d'orientation et les ressources proposées »

4.2 Comment motiver les élèves de collège ou de lycée à s'impliquer dans une cordée de la réussite ?

L'élève qui s'implique **volontairement** dans le programme d'une cordée de la réussite **bénéficie d'actions complémentaires** à celles développées par son collège ou son lycée. Aucune sélection ne peut être opérée au sein de l'établissement encordé.

L'élève peut ainsi accéder à des compétences et des ressources auxquelles sa situation personnelle ne lui permet pas aisément de recourir. En particulier, **le tutorat exercé par un étudiant lui permet d'explorer les horizons** offerts par l'enseignement supérieur et d'avoir **un appui et des éclairages d'un jeune** qui a été quelques années plus tôt dans sa position de collégien et de lycéen.

La participation d'un élève à une cordée est identifiée dans la base SIECLE de l'établissement encordé par le chef d'établissement, à des fins statistiques mais également afin d'**assurer la continuité de son parcours** (par exemple lors du passage du collège au lycée, suite à un déménagement...).

Lorsqu'un élève de terminale formule des vœux sur Parcoursup, sa participation à une cordée de la réussite durant ses années au lycée peut, s'il le souhaite, être **mentionnée dans son dossier de candidature sur Parcoursup**. Les formations d'enseignement supérieur peuvent désormais tenir compte de cette caractéristique lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats (Art. 37 de la loi pour la programmation de la recherche). Il est également conseillé aux élèves participant à une cordée de la réussite de valoriser leur participation sur Parcoursup dans la rédaction de leur lettre de motivation et dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt » de leur dossier.

5 - Quelles ressources et quels soutiens pour accompagner les têtes de cordée ?

5.1 Les ressources

Des financements ministériels sont dédiés aux cordées de la réussite. Trois ministères participent au financement du dispositif : le MESRE, le MEN et le ministère chargé de la ville, par l'intermédiaire de l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). **Les têtes de cordées, y compris lorsqu'il s'agit de lycées avec CPGE/STS, sont financées par :**

- **le budget du MESRE (programme 231) ;**
- **le budget géré par les services politique de la ville** qui permet de cofinancer le projet dans son ensemble pour les bénéficiaires issus d'un QPV, dans une logique de valorisation de la diversification des cordées notamment en cités éducatives et d'un effort de développement des cordées de la réussite dans les lycées professionnels.

La [circulaire du 11 avril 2023](#) précise les modalités d'utilisation du budget attribué aux établissements par le MESRE.

Nota : **lorsque la tête de cordée est un lycée avec des STS**, la rémunération complémentaire liée à l'activité au sein de la cordée de la réussite est prise en charge par **le programme 141 géré par le MEN**, dans le cadre des indemnités pour mission particulière (IMP).

Concernant les CPGE : La circulaire n°2015-058 du 29-4-2015 relative aux modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) indique qu'ils ne sont pas éligibles à percevoir des IMP : « Les décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 ouvrent la possibilité aux enseignants qui exercent dans un établissement public d'enseignement du second degré, à l'exception de ceux assurant un service complet dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dont les obligations de service restent encadrées par les décrets n° 50-581 et n° 50-582 du 25 mai 1950, d'accomplir, avec leur accord et pour répondre à des besoins spécifiques, des missions particulières, soit au sein de leur établissement, soit à l'échelon académique sous l'autorité du recteur. »

Le budget géré par les services politique de la ville permet de cofinancer le projet dans son ensemble pour les bénéficiaires issus ou scolarisés en établissement situé à moins de 300 mètres d'un QPV, dans une logique de valorisation de la diversification des cordées notamment en cités éducatives et d'un effort de développement des cordées lycées professionnels. Ces crédits sont alloués dans le cadre d'une demande de subvention spécifique qui donne lieu à la signature d'une convention

Le budget mobilisé par le MEN est exclusivement destiné aux collèges et lycées encordés.

L'ensemble de ces budgets pourront ainsi participer au financement du programme établi conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée.

Les budgets sont ventilés en commission régionale, par les académies pour les crédits émanant du MESRE et du MEN, et par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour les financements politique de la ville.

Un appel à projet commun à l'échelle de la région académique est établi chaque année par le recteur de la région académique et le préfet de région, en lien avec les recteurs d'académie et les DREETS. Une commission régionale examine les dossiers présentés conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée.

La validation du programme porte sur 3 ans, afin de permettre aux parties prenantes de s'engager dans la durée et aux élèves de bénéficier d'une continuité dans leur parcours. Le budget est versé chaque année.

Chaque dossier comporte notamment :

un programme d'actions accompagné des besoins budgétaires correspondants,

- le nombre d'élèves concernés, et notamment ceux issus de quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en zone rurale isolée,
- le nombre d'étudiants tuteurs,
- les cofinancements lorsqu'il y a lieu,
- les ressources humaines à prévoir,
- l'articulation de la cordée de la réussite avec le projet de l'établissement encordé et notamment en matière d'accompagnement à l'orientation,
- une demande de subvention déposée au titre de la politique de la ville sur le portail de gestion « Dauphin » si le projet concerne des bénéficiaires issus des QPV.

L'académie affecte d'une part à l'EPLE et d'autre part à l'établissement d'enseignement supérieur les sommes correspondants aux actions retenues.

La DREETS ventile les crédits en direction des établissements têtes de cordées pour l'ensemble du projet présenté conjointement par l'établissement tête de cordé et celui ou ceux encordés dans une logique de mutualisation.

Pour les cordées existantes, le budget est attribué chaque année, après examen du bilan établi conjointement par l'EPLE et la tête de cordée pour l'année précédente. Ce bilan est adressé à l'académie et également renseigné sur le portail Dauphin pour justifier l'utilisation des crédits alloués au titre de la politique de la ville.

Lorsque plusieurs établissements d'enseignement supérieur interviennent ensemble dans une même cordée, le budget peut être attribué, s'ils le souhaitent, à l'un de ces établissements, dans une logique de mutualisation, pour réduire les temps et coûts de gestion.

D'autres ressources budgétaires externes peuvent être sollicitées, en particulier auprès des collectivités territoriales. Le mécénat ou des fondations peuvent également abonder les budgets.

L'établissement tête de cordée peut bien entendu, au-delà de la mobilisation de ses équipes et de ses étudiants, dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, abonder le budget alloué par la commission régionale.

En termes de ressources humaines, les établissements peuvent recourir aux dispositifs existants, notamment le service civique. Ils peuvent également mettre en place une décharge de cours pour les enseignants.

5.2 Les soutiens

Un appui méthodologique du rectorat et de la préfecture

Les services académiques et préfectoraux (départementaux ou régionaux selon le contexte local), responsables de la gestion du dispositif, sont également en charge de son **animation territoriale** : mise en relation des acteurs, appui au montage des dossiers, animation du réseau et partage d'expériences. N'hésitez pas à contacter le référent de votre académie ou le référent politique de la ville.

L'académie et les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que l'ensemble des ministères intervenant dans le champ de l'enseignement supérieur, s'attachent notamment, à l'échelle territoriale concernée, à **animer la communauté des acteurs des cordées de la réussite** (sites internet dédiés, espaces partagés, rencontres pour bilan et retours d'expériences...).

Des partenaires extérieurs à la communauté éducative

Divers acteurs peuvent utilement être associés au programme d'une cordée, notamment **des associations et des entreprises**. Il importe que leurs **interventions soient définies conjointement par le collège ou le lycée et la tête de cordée** et que des mesures soient convenues en amont pour d'une part garantir leur intégration dans la politique du collège ou du lycée et, d'autre part, permettre la mesure de leur réalisation effective ainsi que leur évaluation.

[Les associations agréées par le MEN](#)

Les associations déjà expérimentées peuvent notamment être sollicitées pour contribuer à la formation et au suivi des étudiants tuteurs.

Voir annexe : En savoir plus 5.2 « Les soutiens : les référents en académie et dans les ministères »

6 - Quelle procédure pour monter une cordée de la réussite ?

Chaque année, la région académique dans laquelle votre établissement est implanté lance **un appel à projet (AAP)** « cordées de la réussite », en lien avec les recteurs d'académie et la DREETS, et parfois en association avec une collectivité territoriale. Le calendrier est propre à chaque région académique mais généralement l'AAP est ouvert en avril/mai et les dossiers reçus avant la fin de l'année scolaire et universitaire.

Le projet de cordée est présenté conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée, sur la période mai-juillet.

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur peuvent s'associer pour constituer une seule tête de cordée. Cela peut leur permettre de mutualiser leurs ressources, d'atteindre une taille critique (notamment au regard des effectifs d'étudiants) et d'offrir aux élèves un horizon varié des formations que les élèves pourraient rejoindre.

Des précisions sont données par le collège ou le lycée et la tête de cordée sur :

- Le nombre d'élèves concernés
- Le nombre d'étudiants tuteurs
- Les actions programmées, y compris avec des partenaires
- L'articulation avec le projet d'établissement de l'EPLE encordé, plus particulièrement concernant l'accompagnement à l'orientation
- Les ressources humaines mobilisées

Une commission régionale co-présidée par le recteur de région académique et le préfet de région **examine en septembre les dossiers et définit les budgets** correspondant aux actions du programme, qui seront attribués par les académies.

Quel calendrier ?

La notification des subventions est effectuée entre septembre et octobre.

Une convention est établie entre d'une part l'académie et d'autre part l'établissement encordé et la tête de cordée.

Une convention est également signée entre le collège/lycée et la tête de cordée afin de formaliser leurs engagements respectifs.

Une convention financière peut être établie entre la tête de cordée et **les services politique de la ville** instructeur, en fonction du montant de la subvention attribuée (au-delà de 23 000 €).

Le lancement de la cordée de la réussite donne lieu à **la signature de la charte des cordées de la réussite** par les parties prenantes.

Le lancement des premières actions d'accompagnement des élèves dans les établissements encordés s'effectue début octobre pour les cordées déjà existantes et, au retour des vacances d'automne pour les nouvelles cordées (le temps notamment de recruter et former des étudiants tuteurs).

Voir annexe : En savoir plus 6 « Trame de convention entre le collège/lycée et la tête de cordée »

7. - Quelles modalités d'évaluation du dispositif ?

L'évaluation du dispositif de cordées est conçue au regard des objectifs qui y ont été associés au sein de l'établissement encordé et de l'établissement tête de cordée mais également ceux définis par les autres parties prenantes : ministères, académie, éventuels partenaires, etc.

Le MESRE, le MEN et l'ANCT ont engagé une réflexion avec leurs services statistiques et proposeront des éléments méthodologiques, notamment pour le suivi de cohortes.

Deux axes peuvent être retenus : **d'une part la consultation des bénéficiaires et des intervenants, d'autre part une approche plus qualitative.**

Il peut être intéressant, pour se prémunir d'une prolifération dispersée et chronophage des indicateurs, **de s'engager de façon collaborative, avec les différentes parties prenantes des cordées**, dans la construction de bilans annuels concentrés sur les aspects jugés comme les plus significatifs par une majorité des acteurs.

Des outils numériques communs pour le recueil et la centralisation de données anonymisées peuvent être mis en place à cet effet. Les données issues de Parcoursup pourront également être mises à profit.

Un établissement ayant cerné des enjeux spécifiques à son échelle pourra ajouter à ce bilan quelques éléments d'analyse supplémentaires utiles à la gouvernance (par exemple, au sein d'une université, sur la participation des composantes, la collaboration interservices en interne ; la dynamique entre collèges et lycées pour ce qui concerne les lycées têtes de cordées, etc.)

Au-delà des indicateurs quantitatifs annuels, **des évaluations qualitatives** (enquêtes de satisfaction, observations ethnographiques, etc...) peuvent être proposées moins régulièrement, pour répondre à un éventuel besoin d'arbitrage ou de redéfinition stratégique, à condition cependant de prendre le temps de les exploiter pour en dégager du sens, un récit critique et inspirant, et des perspectives d'amélioration à court, moyen et long terme.

À ce niveau, l'appui d'une cellule d'enquête compétente est essentiel (Observatoire de l'Université, laboratoire de sociologie, recrutement d'un doctorant etc.), afin de bien définir les besoins et les méthodes d'évaluation choisies. Le dialogue avec le service statistique académique pourra utilement être développé.

8. - Quelle communication interne et externe ?

La stratégie de communication sera à déterminer en amont du projet avec l'aide du service communication de l'établissement, mais également **en lien avec l'établissement encordé** et tous les autres membres et partenaires de la cordée. En effet, **des enjeux de visibilité et d'image** sont à l'œuvre pour chaque établissement : le dialogue entre les acteurs doit permettre de conjuguer les ressources et de faire converger les initiatives. Cette communication sera en cohérence avec la politique de communication mise en œuvre à l'échelle nationale et académique.

Plusieurs aspects de la communication peuvent être envisagés : **permanente** (via des pages web, plaquettes ou documents de présentation) ou plus **ponctuelle et événementielle** (via la presse quotidienne régionale, les médias sociaux) ; mais aussi **en interne et en externe**.

Les éléments annuels d'évaluation des cordées peuvent être une ressource utile pour informer sur le dispositif, rappeler ses objectifs et l'inscrire dans un récit plus global d'actions en faveur de l'égalité des chances.

Il pourra être utile également de prévoir avec les établissements du secondaire, et sous réserve de l'accord des collégiens et lycéens participants -ainsi que de leurs familles- de **garder des traces des moments-clefs de chaque cordée** qui pourront être mis à profit pour incarner cet accompagnement. Le format vidéo et les témoignages seront privilégiés.

Par ailleurs, chaque cordée pourra utilement **développer son identité et le sentiment d'appartenance** des élèves encordés et des étudiants tuteurs : un nom pour la cordée, une identité visuelle, des goodies...

Le développement d'une dynamique d'alumni, rassemblant les étudiants tuteurs ayant participé à la cordée de la réussite de l'établissement contribuera à ancrer la démarche et à créer une « histoire ».

Enfin, chaque année, lors de la 1^{ère} semaine de février, **une semaine annuelle des cordées est organisée au niveau national et académique**. Cela peut constituer une opportunité pour donner un coup de projecteur sur le dispositif et les actions menées et valoriser l'ensemble des acteurs mobilisés.

Voir annexe : En savoir plus 8. « Kit de communication »

Annexes

En savoir plus 1.1 « Présentation du dispositif Cordées »

- [La page dédiée sur le site du MESRE](#), avec notamment les coordonnées des référents académiques cordées de la réussite
- **L'ANCT appuie les territoires** via la plateforme [La Grande équipe](#), accessible depuis le 2 novembre 2020. Elle constitue désormais le vecteur privilégié d'information et d'échanges avec les services de l'ANCT. Elle doit permettre également, au sein des territoires de faciliter la création de nouvelles communautés de travail et le partage de solutions.
- [Le site du réseau des écoles du service public, avec lesquelles vous pouvez développer des partenariats](#)
- [La politique de l'éducation prioritaire : les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP +](#)
- L'adresse générique partagée par les ministères en charge de l'enseignement supérieur (MESRE) et de l'éducation nationale (MEN) pour **obtenir des renseignements** : cordeesdelareussite@education.gouv.fr
- [Le guide des référents Cordées de la réussite](#) (édité par l'Onisep)

En savoir plus 1.2 « Exemples d'actions mises en œuvre »

Liste indicative et non exhaustive des actions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une cordée de la réussite :

Orientation	Permettre aux élèves d'accéder à une information incarnée sur les études supérieures et le monde professionnel : Rencontres avec des représentants d'établissements d'enseignement supérieur Échanges avec des acteurs du monde économique et social Contacts avec d'anciens élèves Expérimenter l'enseignement supérieur ou le monde professionnel : Immersion dans des écoles, en université, en CPGE, dans des internats d'excellence Visite de campus : conseils pratiques donnés par des professionnels de la vie étudiante ; rencontres avec des étudiants, cours communs avec eux, dialogue avec les enseignants Préparer et réaliser des séquences d'observation de qualité (CV et lettre de motivation, codes de l'entreprise ...) pour en faire une expérience de mobilité culturelle et sociale (observation de milieux professionnels inconnus) Prévoir des activités dédiées à la connaissance de soi, au repérage de ses centres d'intérêt, à l'acquisition de compétences
Tutorat	Échanger avec le tuteur/mentor autour du projet d'orientation

	Travailler sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps, le Grand Oral ou l'oral du chef-d'œuvre Proposer du soutien ou du tutorat disciplinaire Accompagner les élèves aux JPO des lycées/CFA, salons de l'orientation, forums des métiers, <i>job dating</i> Participer à des concours ou des projets Co-crédation d'activités ou de projets
Ouverture sociale et culturelle	Favoriser la découverte sociale et culturelle de lieux et de secteurs professionnels différents de l'environnement familial Renforcer la culture générale et le sentiment de légitimité par la découverte culturelle en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève Visites d'établissements, d'institutions, de musées, théâtre, concerts, événements, concours, préparés en amont et exploités en aval ; Découvertes commentées d'œuvres et rencontres d'artistes, clubs lecture, mini-débats Sorties scolaires ou voyages de longue distance (mobilité spatiale) notamment pour les élèves en zone rurale et isolée. Développer la confiance en soi, l'estime de soi Prise de parole en public par des concours d'éloquence, ateliers de théâtre (improvisation, jeux de rôle) ; Ateliers d'activités sportives ou musicales. Offrir la possibilité aux élèves de construire un projet en autonomie permettant de faire l'expérience de la mobilité

« Les étudiants de l'association Oser de CentraleSupélec (université Paris-Saclay) présentent le dispositif des cordées de la réussite, un accompagnement à l'orientation et des actions d'ouverture culturelles, à destination des élèves du lycée Jean-Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge. »

Lien vers la vidéo « [Cordées de la réussite : un accompagnement à l'orientation pour donner à tous l'envie d'essayer](#) ».

Dans la sphère éducative, plusieurs acteurs peuvent utilement être impliqués. Parmi ceux-ci :

- [Les Campus des métiers et qualifications](#) (CMQ)

Les 95 Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

- [Les acteurs de la relation école-entreprise](#)

Liste de partenaires potentiels (liste non exhaustive) :

Associations

Le site des associations regroupées au sein du collectif mentorat	https://afev.org/
Association de la Fondation Étudiante pour la Ville : AFEV	
Entraide scolaire amicale : ESA	https://www.entraidescolaireamicale.org/
Article 1	https://article-1.eu/
Rura	https://rura.fr
Proximité	https://www.proxite.com/
Socrate	https://www.associationsocrate.org/
Télémaque	https://www.telemaque.org/
L'Envol	https://www.frateli.org/lenvol/
Les Entretiens de l'excellence	http://www.lesentretiens.org/
Capital filles	https://www.capitalfilles.fr/
Culture et diversité	http://www.fondationcultureetdiversite.org/fondation
Fondation Égalité des chances	https://www.fondation-egalitedeschances.fr/
JobIRL	https://www.jobirl.com/
Viens Voir Mon Taf : VVMT	https://www.viensvoirmontaf.fr/
Les entreprises pour la cité	https://www.reseau-lepc.fr/
MyFutur	https://www.myfutu.re/
Des territoires aux grandes écoles	https://dtge.org
Dispositif Trouve Ta Voie	https://trouvetavoix.org/
Programme PEI avec les Instituts d'études politique d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Saint-Germain-en-Laye, Rennes, Strasbourg, Toulouse	https://programmepei.reseau-scpo.fr

Réserve citoyenne

Réserve citoyenne	https://eduscol.education.fr/1569/la-reserve-citoyenne-de-l-education-nationale
-------------------	---

Chambres consulaires

Chambres de commerce et d'industrie	https://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire
Chambres des métiers et de l'artisanat	https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma
Chambres d'agriculture	https://chambres-agriculture.fr/

En savoir plus 1.3 « Ressources sur l'orientation dans les collèges et les lycées »

- [L'organisation et le fonctionnement des collèges et des lycées](#)
- [Orientation : priorités et perspectives de l'éducation nationale](#)
- [Les acteurs de l'orientation dans le scolaire](#)
- [Ressources pour l'accompagnement à l'orientation](#)

En savoir plus 1.4 « Liste des référents académiques et des correspondants nationaux et régionaux des ministères intervenant dans le dispositif »

Liste des référents académiques : un référent « Cordées de la réussite » dans chaque académie

Ces référents sont chargés d'animer le dispositif sur leur territoire ; ils peuvent être contactés par les établissements d'enseignement scolaires et supérieurs qui souhaitent s'engager dans le dispositif et par les autres acteurs qui souhaitent y contribuer (associations, entreprises...).

[Liste des référents académiques](#)

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace :

- Rachel BOURDON, cheffe de la mission du scolaire vers le supérieur
rachel.bourdon@enseignementsup.gouv.fr
- Alexandra Courteaux, chargé de mission, mission du scolaire vers le supérieur,
alexandra.courteaux@enseignementsup.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale :

- Simon FORFAIT, chef du Bureau de l'éducation prioritaire et des territoires, Sous-direction de la performance et des politiques éducatives territoriales, Service du budget et des politiques éducatives territoriale simon.forfait@education.gouv.fr
- Clément PAULET, Bureau de l'éducation prioritaire et des territoires, Sous-direction de la performance et des politiques éducatives territoriales, Service du budget et des politiques éducatives territoriales clement.paulet@education.gouv.fr

En savoir plus 2.2 « La valorisation sur Parcoursup de la participation d'un élève à une cordée de la réussite »

Article 37 de la loi pour la recherche du 24 décembre 2020

4° Après le deuxième alinéa du I de l'article L. 612-3, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « Pour l'examen des candidatures présentées dans le cadre de la procédure nationale de préinscription mentionnée au deuxième alinéa du présent I, les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur peuvent tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs d'accompagnement mis en place entre les établissements d'enseignement pour garantir l'égalité des chances. » [Légifrance](#)

En savoir plus 2.3 « La valorisation de l'engagement étudiants »

Voir la partie 3.5 La mobilisation, l'implication et la valorisation des étudiants

- [La page dédiée MESRE sur le cadre réglementaire concernant l'engagement étudiant](#)

- [La page dédiée sur etudiants.gouv](#)

- [Le site de la CDEFI « Valorisation de l'engagement étudiant : la CDEFI, le BNEI et la CTI publient un guide pratique »](#)

[- L'épreuve facultative « engagement étudiant » en section de techniciens supérieurs \(STS\)](#)

En savoir plus 2.4 « La stratégie nationale Culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI) »

[- La stratégie nationale Culture scientifique, technique et industrielle \(SNCSTI\)](#)

En savoir plus 3.1 « Les éléments de cadrage du projet »

[- L'instruction interministérielle qui définit le dispositif cordées de la réussite](#)

[- La charte des cordées de la réussite](#)

[- La page dédiée aux cordées de la réussite du site du MESRE](#)

En savoir plus 3.5 « La mobilisation, l'implication et la valorisation des étudiants »

[- Une fiche pratique produite par Campus Matin à partir du guide produit par la CDEFI, le BNEI et la CTI](#)

Fiche « recrutement, formation des étudiants tuteurs »

I. Processus de recrutement des tuteurs

a) Les étapes de recrutement

Les tuteurs sont recrutés sur la base du **volontariat**. Pour un recrutement efficace en termes de quantité et de qualité, il convient de procéder en 3 étapes :

1. **Faire connaître** le dispositif à tous les étudiants susceptibles d'être tuteurs, à travers :
 - La promotion du dispositif cordées de la réussite (réseaux sociaux, flyers...)
 - Le témoignage d'anciens tuteurs à certains événements-clés (constituer et exploiter des réseaux de tuteurs *alumni*)
 - La présentation du dispositif dès la semaine de rentrée, etc.

Plus la tête de cordée elle-même est engagée, en créant par exemple les conditions d'une intervention dans les journées d'accueil, plus le recrutement sera efficace.

NB : Les arguments à mettre en avant : "Le tutorat est à la fois

- une expérience humaine (qui permet de rencontrer des jeunes du territoire et de créer des liens forts avec eux et de faire partie d'un collectif de tuteurs)
 - une expérience professionnelle (qui permet de développer des compétences et acquérir de nouvelles connaissances)
 - une expérience citoyenne (qui permet de s'engager pour une cause et de se sentir utile)".
2. **Informar les étudiants intéressés** par l'organisation de réunions d'information où sont précisées les modalités d'engagement.

3. Demander aux étudiants de **faire acte de candidature** (via un questionnaire de recrutement en ligne par exemple et/ou des entretiens de recrutement qui peuvent être collectifs) pour cerner leur motivation, évaluer leur capacité à interagir avec les autres, s'assurer de leur bonne compréhension de la mission et vérifier que leurs valeurs sont bien en adéquation avec le dispositif.

NB : Les critères de recrutement :

- Être motivé et avoir envie de s'impliquer
- Être disponible et prêt à s'engager dans la durée
- Être ouvert et prêt à déconstruire certaines certitudes/stéréotypes
- Avoir une moralité irréprochable.

b) Les profils recherchés

Il est important de privilégier autant que faire se peut une certaine mixité en termes de genre, personnalité (réservé/avenant), filières d'études ou âge notamment au sein de l'équipe de tuteurs. Cette diversité de profils est intéressante à la fois pour les élèves et les tuteurs eux-mêmes. Il permet aux élèves d'être confrontés à des points de vue complémentaires. Cela est très important pour favoriser le développement de l'esprit critique et la libre pensée.

Le **fonctionnement en « binôme »** de tuteurs peut être intéressant en ce sens. De plus, il favorise l'émulation et facilite l'animation de groupe. Il permet également aux étudiants tuteurs d'expérimenter le travail en équipe et de s'enrichir mutuellement.

Le renouvellement régulier des étudiants tuteurs contribuera à cet objectif de varier les points de vue ainsi que pour permettre à plus d'étudiants de la tête de cordée de vivre cette expérience humaine et citoyenne forte et transformatrice.

II. Formation des étudiants tuteurs

- Former : l'établissement, les pairs, les associations, l'académie...

Pour mener à bien leur mission, les tuteurs doivent être outillés et accompagnés par la tête de cordée pendant toute la durée de leur engagement pour :

a) Acquérir la bonne posture

Le tuteur doit s'inscrire dans une **posture d'exigence bienveillante** vis-à-vis de ses tutorés dont il a la **responsabilité**. Il n'est ni un professeur, ni un ami. C'est un coach qui ne doit pas perdre de vue l'objectif ultime de sa mission : témoigner de son parcours et nouer une relation privilégiée avec l'élève de pair à pair pour l'aider à construire progressivement un parcours choisi et ambitieux.

Il apparaît fondamental de baliser les limites du rôle du tuteur afin de le sécuriser quant aux attentes de la tête de cordée, des établissements encordés et des élèves ainsi que d'explicitier les interlocuteurs auxquels le tuteur peut passer le relais en cas de besoin (professeurs principaux, psychologues de l'Éducation nationale, etc.).

Il pourra être proposé des mises en situation afin que les tuteurs étudiants puissent concrétiser les limites de leur rôle.

Exemple d'atelier. Question d'un élève : Est-ce facile de rentrer en classe préparatoire aux grandes écoles ? vais-je être pris si je candidate sur Parcoursup ?

Éléments de réponses indicatifs :

Le tuteur témoigne de son expérience de manière factuelle (résultats scolaires au lycée, méthodes de travail, temps de travail personnel hebdomadaire, résultats d'admission, projet personnel, autres parcours d'étudiants dont il a été témoin, vie étudiante) sans jugement de valeur. En effet, le jugement facile ou difficile est subjectif, il dépend notamment de la personnalité et des compétences de chacun.

Pour des questions plus précises sur les critères de classement des candidatures sur Parcoursup, le tuteur pourra inviter l'élève à :

- se rendre sur la plateforme pour consulter la fiche de la formation visée et éventuellement contacter le responsable pédagogique ou des étudiants
- échanger avec son professeur principal ou le psychologue de l'Éducation nationale en charge de l'orientation.

Suggestion d'animation : un tuteur, c'est/ce n'est pas

Un tuteur, c'est	Un tuteur, ce n'est pas
Un pair qui témoigne de son expérience récente de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante	un ami
un exemple	un professeur
un coach	un psychologue de l'Éducation nationale en charge de l'orientation / un conseiller d'orientation
une aide	un moralisateur
un interlocuteur	un parent
un soutien	un juge
un coup de pouce	un gourou
une oreille attentive	
de l'engrais	

b) Animer et gérer un élève ou un groupe d'élèves

Les étudiants tuteurs doivent être outillés pour prévenir d'éventuels problèmes (en apprenant à poser un cadre pour créer les conditions de l'évolution des élèves et l'expression de chacun) et réagir en cas de débordement.

Suggestion d'animation : études de cas (exemples : comment réagissez-vous si un tutoré parle trop peu/trop souvent au sein du groupe ? un de vos tutorés est systématiquement en retard ? un atelier ne plaît pas au(x) tutoré(s) ? un tutoré utilise son portable ou garde ses écouteurs en séance de tutorat ?)

c) Découvrir des méthodes d'animation innovantes

Les activités pédagogiques proposées sont fondées sur des méthodes d'animation actives, ludiques et participatives. Il est important d'en partager certaines avec les tuteurs, tout en précisant qu'ils peuvent tout à fait en imaginer d'autres.

Suggestion d'animation : tester différentes méthodes d'animation de débats et de distribution de la parole (rivière du doute, boule de neige, bâton de parole, etc.) et/ou intervention d'anciens tuteurs.

d) Mieux comprendre les enjeux de l'égalité des chances en France

Pour remettre du sens et développer leur conscience sociale, il est intéressant d'accompagner les tuteurs à prendre de la hauteur sur leur mission et comprendre comment celle-ci s'inscrit dans un écosystème d'acteurs plus large.

Suggestion d'animation : intervention d'une personne de l'éducation nationale et/ou témoignage de parents ou anciens tutorés.

III. Encadrement des étudiants tuteurs

Pour garder les étudiants tuteurs motivés et engagés pendant toute la durée de leur engagement, il est important de :

- **Favoriser la cohésion** au sein de la communauté des étudiants tuteurs dès le début de l'année pour initier un climat de soutien mutuel entre pairs puis l'entretenir par l'organisation d'événements tels que des repas partagés ou des temps de formation/cohésion dédiés.
- **Soutenir** les étudiants en se montrant disponible et/ou en organisant des temps d'échange collectifs réguliers pour permettre un échange de pratiques entre pairs et la remontée de difficultés s'il y a lieu (ne pas hésiter à intervenir directement auprès des élèves tutorés dans certains cas). Le soutien peut également être matériel (impression de documents, obtention de code de connexion internet, distribution de post-it, prêt de matériel informatique, etc.)
- **Impliquer** les tuteurs en demandant et intégrant régulièrement leurs suggestions et en les tenant informés.
- **Superviser** leur mission en fixant des objectifs pédagogiques clairs pour chaque activité proposée et en vérifiant qu'ils sont bien atteints.
- **Évaluer** les tuteurs pour valoriser leurs points forts et les accompagner dans leur montée en compétences.

En savoir plus 4.1 « Les dispositifs existants en matière d'orientation et les ressources proposées »

Des ressources proposées par l'ONISEP :

L'Onisep propose aux enseignants un ensemble de ressources permettant de présenter le dispositif des Cordées de la réussite aux élèves.

Séances :

- [Découvrir les Cordées de la réussite au collège](#)
- [Découvrir les Cordées de la réussite au lycée](#)
- [Faire le bilan annuel de sa Cordée au collège](#)
- [Faire le bilan annuel de sa Cordée au lycée](#)
- [Présenter ma Cordée de la réussite lors d'un événement](#)

Avenir(s) :

Les enseignants peuvent utiliser la plateforme numérique gratuite [Avenir\(s\)](#) avec leurs élèves pour construire leur projet d'orientation au collège, lycée professionnel et lycée général et technologique.

Conçue et développée par l'Onisep, elle permet aux élèves et aux professionnels de l'éducation qui les accompagnent de :

- travailler la connaissance de soi,
- découvrir les métiers et le monde professionnel,
- découvrir la variété des parcours et toutes les formations possibles,
- garder la trace des centres d'intérêt mis en favoris (fiches métiers, formations...) et de certaines activités effectuées.

Les équipes éducatives se connectent en utilisant leurs identifiants Portail Agent ou Educagri. Les élèves, avec leurs identifiants Educonnect ou Educagri.

Ainsi, parmi les outils disponibles sur la plateforme Avenir(s) sont proposés :

- « Le journal de ma Cordée », un outil déjà à disposition des élèves, qui leur permet de garder trace et de valoriser les actions qu'ils ont menées dans le cadre de leur cordée.
Vidéo à consulter : [Le journal de ma cordée sur la plateforme Avenir\(s\)](#).
- « Cordées de la réussite » : un outil en cours d'élaboration qui accompagne les chefs d'établissement et référents dans l'organisation, l'animation et le suivi du dispositif, en centralisant les informations, ressources pédagogiques, documents de référence et indicateurs de pilotage. Il permet également de renseigner les actions menées dans le cadre des Cordées, d'en établir le bilan et de suivre l'utilisation par les élèves.
- Deux progressions pédagogiques dédiées aux Cordées de la réussite (l'une pour le collège, l'autre pour le lycée) sont disponibles pour le référent ou la référente Cordée : ces progressions sont assignables aux élèves encordés, qui les retrouvent ainsi dans l'Agenda de l'orientation. Utilisables en l'état, elles peuvent également être modifiées par le référent ou la référente Cordée, qui peut les enrichir par des activités pédagogiques axées sur trois thématiques :
 - 1/ [Accompagner l'élève dans la construction de son parcours d'orientation](#) ;
 - 2/ [Amener l'élève à s'ouvrir au monde et à la culture](#) ;
 - 3/ [Guider l'élève à approfondir et à acquérir ses compétences psychosociales et académiques](#)
- [Le guide des référents Cordées de la réussite](#).

Ces ressources peuvent être utilisées en distanciel, en lien étroit avec l'accompagnement conduit par le lycée ou le collège partenaire.

Autres ressources sur l'orientation :

- [L'orientation en 3e et l'affectation en lycée](#),
- [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#),
- [Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants](#),
- [Les enjeux de l'orientation](#) (Eduscol),
- [Que faire après le baccalauréat ?](#)
- *Pose-toi la question !* Collection de vidéos, sur <https://oniseptv.onisep.fr/> :
 - [Bac général ou technologique ?](#)
 - [Apprentissage ou scolaire ?](#)
 - [Comment réussir à l'université ?](#)
 - [Comment s'informer sur les formations ?](#)
 - [Comment s'informer sur les métiers ?](#)
- [Les MOOCS d'orientation sur Fun](#)

En savoir plus 5.2 « Les soutiens : référents en académie »

- [Circulaire du 11 avril 2023 sur le budget notifié aux académies](#)

- [La liste des référents académiques cordées de la réussite](#)

- Vous pouvez également contacter le service en charge de l'animation du dispositif piloté conjointement par le MESRE et le MEN en écrivant à l'adresse générique suivante :

cordeesdelareussite@education.gouv.fr

En savoir plus 6 « Trame de convention entre le collège/lycée et la tête de cordée »

- [Trame de convention entre le collège/lycée et la tête de cordée](#)

En savoir plus 8 « Kit de communication cordées de la réussite »

- [Logos Cordées de la réussite.](#)

À noter : ces logos ne peuvent être utilisés que par les parties prenantes d'une cordée de la réussite qui a été validée par la commission régionale académique dont elle relève.

Remerciements

Liste des contributeurs au guide

Perrine HELLY	En charge du Continuum Lycées - Université SOIP de l'Université de Bretagne Occidentale (Brest)
Michaël VICENTE	Maître de conférences en sociologie à l'Université de Technologie de Compiègne, directeur du département Technologies et Sciences de l'Homme
Christine MENARD	Directrice du SUIO-IP de l'Université d'Angers
Celia DEPOMMIER	Ingénieure pédagogique, Centre Égalité des Chances de l'ESSEC
Stéphanie BILLAY	Université Orléans. Chargée d'information et d'orientation. Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle
Catherine AUBIN	Proviseure du lycée Saint-Exupéry de Fameck, académie Nancy-Metz
Marie-Claude FATOU	Référente académique cordées, académie de Limoges
Sylvie MAISONNET	Référente académique cordées, académie de Clermont-Ferrand
Éléonore TEMPIER	Référente académique cordées, académie de Toulouse
Laurent BERTRAND	Référent académique cordées, académie de Besançon
Frédéric MARCHAND	CSAIO, académie de Nantes
Sabine LESTRADE	Référente académique cordées, académie de Créteil
Marie-Laure NUMA	Référente académique cordées, académie de Versailles
Anaya ABBADI	Référente académique cordées, académie de Versailles
Valérie GUIDARINI	Référente académique cordées, académie d'Aix-Marseille
Stéphanie BRANDIN	DGESIP, MESRE
Bertrand RIFFIOD	DGESIP, MESRE
Fabienne LESIRE	DGESCO, MEN
Émilie VAN RANTERGHEM	DGESCO, MEN
Nadia EL ALOUANI	ANCT
Céline WEBER	Correspondante ANCT, DREETS Grand Est
Alexandra DECKER	Chargée de production pédagogique ONISEP